

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100702-0000005699-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-5-2

Séance du vendredi 2 juillet 2010

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-5-6 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au nouveau dispositif d'aides aux études d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention pour des études liées aux documents d'urbanisme d'un montant total de **1859,00 euros**. Cette subvention est attribuée en faveur de la commune de Sickert selon les modalités rappelées dans le rapport ; ce montant est prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions